

NOTRE NOUVELLE STRUCTURE POUR UN DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ EN ASSURANCE DE PERSONNE

La création d'Humanis Développement Solidaire conforme le Groupe aux exigences de Solvabilité 2 et porte les conditions d'un développement ambitieux et partagé.

TRANSFORMER SOLVABILITÉ 2 EN OPPORTUNITÉ

En 2016, le groupe Humanis a créé une nouvelle structure en assurance de personnes qui lui permet de grandir avec ses partenaires : Humanis Développement Solidaire. Cette création répond aux exigences d'un monde de l'assurance et de la protection sociale en forte évolution. Ainsi, non seulement le marché continue de se concentrer mais de nouvelles contraintes réglementaires ont émergé. La réglementation européenne Solvabilité 2 impose en particulier la mise en place d'une structure qui organise les relations financières et la gestion des risques entre ses différents organismes. L'arrivée d'une nouvelle donne réglementaire n'est pas le seul motif ayant présidé à la création d'Humanis Développement Solidaire. Celle-ci matérialise également les ambitions de développement du Groupe. Cette volonté de croître nécessite la création de synergies industrielles, techniques et commerciales entre ses membres. De plus, elle illustre la détermination du Groupe à se renforcer afin de saisir les opportunités de croissance externe, en cohérence avec sa philosophie fédérale multi-affinitaire. En créant Humanis Développement Solidaire, le Groupe transforme les nouvelles contraintes réglementaires liées à Solvabilité 2 en opportunités.



4 juillet 2016 - Assemblée générale constitutive d'Humanis Développement Solidaire

“
Humanis Développement Solidaire fonctionne en architecture ouverte. Tous les membres affiliés gardent leur identité, mais partagent leur gestion des risques, des moyens communs et du développement.

SOLIDARITÉ ENTRE SES MEMBRES

Sur la forme, Humanis Développement Solidaire est une société de groupe assurantiel de protection sociale, une nouvelle structure juridique qui permet aux groupes de protection sociale de se conformer à Solvabilité 2. Cette réglementation oblige en effet les institutions de prévoyance et les mutuelles liées entre elles à mettre en place une structure contrôlée par le régulateur du secteur de l'assurance, afin de gérer les liens entre ses différents membres. La création d'Humanis Développement Solidaire en juillet 2016 a été approuvée sans réserve par l'ACPR afin de devenir opérationnelle dès octobre 2016.



Pour affronter les révolutions de la protection sociale complémentaire, la philosophie fédérale multi-affinitaire d'Humanis Développement Solidaire permet de combiner les forces et les atouts de chacun de ses membres.

Jean-Pierre MENANTEAU
Directeur général d'Humanis

HDS compte cinq membres fondateurs : Humanis Prévoyance, l'Ipsec, la mutuelle Radiance Groupe Humanis Grand Est, Mutuelle Humanis Nationale et Mutuelle Renault. Elle s'est constituée autour d'un cadre de gouvernance partagé, comportant des règles de prévention, un dispositif commun de surveillance et de prévention ainsi que des mécanismes de solidarité financière en dernier ressort. Dans cette perspective, Humanis Développement Solidaire assure la supervision de ses membres, en particulier à travers la co-désignation de responsables de fonctions clés : la gestion des risques, la fonction actuarielle, la vérification de la conformité et l'audit interne. ■

S'UNIR POUR GRANDIR ENSEMBLE

En offrant aux partenaires et aux membres du Groupe l'opportunité de combiner leurs forces, Humanis Développement Solidaire leur permet de se développer plus rapidement au service de leurs clients, tout en gérant les risques liés à ce développement.

UNE « TOUR DE CONTRÔLE » MIXTE, PARITAIRE ET MUTUALISTE

Afin de garantir cette mixité, les affiliés ont surpondéré les sièges mutualistes au conseil d'administration, qui atteignent le tiers des sièges, selon une pratique constante du Groupe dans les services partagés.

CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT

Liés par les règles communes d'Humanis Développement Solidaire, ses membres disposent aussi de plus grandes opportunités de développement. Ils ont, par exemple, la possibilité d'adhérer à Adéis, le groupement leader sur le secteur des branches professionnelles. Leur apportant la possibilité d'assurer des services de protection sociale de qualité et au moindre coût, Humanis Développement Solidaire leur permet également de partager des réseaux de distribution, de générer du développement commercial via le multi-équipement, mais aussi de disposer d'une gamme complète de produits et services et d'une force de frappe nationale.

PLUS SÛR, PLUS SOLIDAIRE

Parallèlement, HDS apporte à ses membres un modèle de fonctionnement plus sûr, leur permettant de mieux prévenir et de mieux maîtriser les risques. Ainsi, pour éviter le déclenchement de la solidarité financière en cas de survenance d'un risque, Humanis Développement Solidaire met en place un système de prévention, qui surveille notamment les ratios de solvabilité de ses organismes affiliés. Par ailleurs, cette structure assurantielle organise la solidarité financière entre ces mêmes organismes. Ainsi, un fonds d'intervention solidaire est constitué pour permettre la couverture de tout ou partie des opérations de financement au titre de cette solidarité. Le niveau du fonds d'intervention solidaire pour chaque organisme affilié est défini par le Conseil d'administration d'Humanis Développement Solidaire en prenant en compte notamment leur capacité contributive et leur situation économique, financière et prudentielle individuelle. ■



LE CHOIX ENTRE DEUX MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

Les adhérents à Humanis Développement Solidaire s'inscrivent dans un schéma de co-développement solidaire, avec le choix entre deux modèles :



Le co-développement solidaire mutualisé
L'organisme confie l'intégralité de ses moyens opérationnels aux services partagés du groupe Humanis.



Le co-développement solidaire partagé
L'organisme conserve des moyens opérationnels propres tout en s'appuyant sur des services partagés du Groupe en fonction de ses besoins.